



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2017

Le trente et un du mois de juillet deux mil dix-sept, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 24 juillet 2017

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, Mme CHAUVE Gisèle, M. Frédéric BRUSQ, Mme ARMAND Josiane, M. Dominique DEMARE, M. Philippe VIALLO, M. Sébastien GAY.

Etaient excusés : M. Gilles SIMON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, M. Claude ROCHE, donne pouvoir à M. Frédéric BRUSQ.

Mme Julie DEPLATIERE.

Secrétaire de séance : M. Ludovic BOUTTET.

Le compte-rendu de la séance du 30 juin est approuvé sans réserve.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants:

- "admission en non-valeurs" suite à la demande de Monsieur le Percepteur de St Germain Laval.
- "recomposition des territoires des 3 EPCI - CCVAI, COPLER, CCPU" en vue de la prochaine entrevue programmée le 30 août prochain entre les 3 Présidents et le Préfet. Demande acceptée à l'unanimité.

Admission en non-valeurs

M. le Maire expose au Conseil que le Comptable du Trésor de St Germain Laval n'a pu procéder au recouvrement du montant de 39,00 € et demande l'admission en non-valeurs pour cette somme. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non-valeurs de cette somme.

Recomposition des territoires des 3 EPCI - CCVAI, COPLER, CCPU

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les présidents des 3 EPCI ont été reçus par le Préfet de la Loire le 19 juillet avec l'objectif de faire le point sur notre projet de fusion suite aux délibérations prises par les trois conseils communautaires le 29 juin dernier. Au cours de cet entretien, le Préfet Monsieur Evence RICHARD, a indiqué qu'il souhaitait, avant d'aller plus avant, connaître la position de chacune des Communes, à savoir :

- rejoindre la future entité (actuellement dénommée Loire et Monts Communauté) issue du regroupement des Communes de CCVAI-COPLER- CCPU, déjà délibéré le 6/6/2016,
- ou bien le souhait de rattachement à un EPCI voisin (Roannais Agglomération, Loire Forez Agglomération, ..) . Le Conseil Municipal confirme la décision prise lors du conseil municipal du 6 juin 2016, et demande à Monsieur le Préfet de la Loire de valider le projet présenté par les 3 EPCI qui souhaitent se regrouper dans une seule entité : "Loire et Monts Communauté" et de fixer le nouveau périmètre correspondant.

Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade

Le Conseil municipal fixe les taux à 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois à dater du 1/01/2017.

Création et suppression de postes

M. le Maire indique que trois adjoints techniques territoriaux remplissent les conditions pour être promus au grade supérieur d'adjoint technique territorial principal 2ème classe. Le Conseil Municipal décide de créer trois emplois permanents d'adjoint technique territorial principal et de supprimer trois emplois permanents d'adjoint technique territoriaux.

Rapport de la qualité de l'eau

M. le Maire expose à l'assemblée la synthèse du rapport concernant la qualité et le prix de l'eau 2016. Le rapport est approuvé à l'unanimité. Le prix de l'eau pour l'année 2016 est de 1,64 € TTC/m³ et 88,44 € TTC pour l'abonnement annuel.

Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. le Maire donne lecture du compte rendu du service public de l'assainissement collectif de l'année 2016. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement non collectif

M. le Maire donne lecture du compte rendu du service public de l'assainissement non collectif de l'année 2016. Sur 102 installations contrôlées, 27 sont non conformes, soit un taux de conformité à 73,53 %. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ces 3 rapports sont consultables en mairie.

Attribution du marché "Equiperment sportif, type City Stade"

Suite à la consultation lancée pour "la fourniture et pose d'un terrain multisports type "City Stade" avec dalles sportives", trois candidats ont été consultés. Un seul a répondu à cet appel d'offre. Vu le rapport de la commission d'analyse et vu la négociation engagée avec ce candidat, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise URBAN PARK pour un montant de 41.575,00 € HT/49.890 € TTC pour ces travaux qui débuteront début septembre.

Questions diverses

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de la Haute-Loire suite aux violentes intempéries qui ont frappé le Sud de la Haute-Loire le 13 juin dernier : le conseil ne donne pas suite à cette demande.

- L'Inspecteur de l'Académie a confirmé l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017/2018 à St Georges comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h50 - 11h50/13h35 - 16h35.

La garderie sera ouverte à partir de 7h30 et fermera le soir à 18 h 00 lundi, mardi, jeudi et vendredi

- A la rentrée 2017, il y aura **113 élèves** répartis sur le RPI : **43 à St Georges/21 à Pinay/49 à St Jodard**. Il y a **54 élèves** habitant à **St Georges**, ce qui représente **37 familles/35 à Pinay**, soit **20 familles/24 à St Jodard**, soit **12 familles**.

- La demande de subvention faite le 21 novembre 2016 au Département Loire au titre des amendes de police pour la création de places de stationnement devant la mairie avec emplacements réservés aux personnes handicapées a été refusée, ce dossier étant jugé non prioritaire.

- Courrier de l'ordre des Avocats, Barreau de Roanne concernant la réforme de la carte judiciaire avec le risque de voir disparaître le Tribunal de Grande Instance de Roanne. Une réponse de soutien sera adressée afin de pouvoir conserver un service public de proximité accessible à toutes et à tous.

- Demande d'un administré pour la pose d'un miroir routier. Le Conseil municipal ne donne pas suite à cette demande, s'agissant d'une zone non accidentogène.

- En raison du jour férié du 15/8, la collecte des ordures ménagères se fera le **vendredi 18 août**.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 4 au 21 août.

Fin de séance : 22 h 20

Le Maire,

Jean-Pierre SEIGNOL



Prochaine réunion : 25 septembre à 20 h 30

Le secrétaire,

Ludovic BOUTTET

